

RAPPORT N° 92 26 août 2008
du Conseil d'Etat au Grand Conseil
sur le postulat N° 298.05 Michel Zadory
concernant la création d'une école
romande de police

Par un postulat déposé le 17 novembre 2005 (*BGC* pp. 1647 et 1648) et développé le 15 décembre 2005 (*BGC* p. 1874), le député Michel Zadory et 10 cosignataires ont demandé au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité de créer une école de police pour l'ensemble des cantons romands.

Dans sa réponse du 31 janvier 2006, le Conseil d'Etat a fait un premier point et a accepté de présenter un rapport sur cet objet.

Le 27 mars 2006, le Grand Conseil a voté la prise en considération du postulat.

Le présent rapport fournit au Conseil d'Etat l'occasion de récapituler les décisions qui ont été prises et les travaux qui ont été effectués, de 2004 à ce jour, dans le but d'unifier la formation des policiers sur les plans suisse et romand.

1. Le 1^{er} avril 2004, la Conférence (suisse) des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police a adopté un concept général de formation pour les polices suisses. Ce concept préconisait, notamment, la création de cinq centres régionaux de formation, dont un en Suisse romande.
2. Le 1^{er} octobre 2004, la Conférence latine des chefs des départements de justice et police (CLDJP) a décidé de mettre en œuvre ce concept général de formation. Elle a mis l'accent sur l'harmonisation des programmes et a opté, en ce qui concerne l'organisation, pour une solution multisites, préférée à celle d'un site unique.
 S'agissant de concrétiser ces options, la CLDJP a institué un groupe de travail et nommé un coordinateur romand de la formation, chargés de développer un programme et des manuels communs ainsi que de développer la collaboration entre les centres de formation existants.
3. Le 24 septembre 2007, la Conférence latine, se fondant sur un rapport détaillé du groupe de travail et sur les résultats déjà obtenus, a confirmé les options prises en 2004. Elle a notamment validé le maintien de l'organisation de la formation en plusieurs sites (Colombier, Fribourg, Genève, Savatan), tout en chargeant le coordinateur romand et les responsables cantonaux de développer les synergies en optimalisant l'utilisation des infrastructures et en mettant progressivement en commun les activités de formation qui s'y prêtent.
4. Aujourd'hui, le concept général de formation des polices suisses est en bonne voie de réalisation en Suisse romande. C'est ainsi que:
 - un plan d'étude et des moyens didactiques communs ont été réalisés;
 - plusieurs manuels de formation ont été édités (droits de l'homme et éthique, psychologie policière, police judiciaire, police de proximité, police scientifique, droit pénal, sécurité personnelle, tir de police) ou sont en voie de l'être (code de procédure pénale suisse, circulation routière);

- certaines matières d'enseignement sont attribuées à l'un des quatre centres de formation, agissant comme centre de compétences;
- certaines activités groupent tous les centres de formation;
- la formation donnée aux enseignants fait l'objet d'une certification.

D'autres projets sont actuellement à l'étude, comme l'unification de la procédure de recrutement, l'échange de formateurs entre les quatre centres ainsi que le développement de l'*e-learning*. Tous ces travaux sont planifiés et conduits par le coordinateur romand de la formation.

5. Conformément aux décisions prises par la Conférence latine, le centre de formation de la Police cantonale fribourgeoise poursuivra à l'avenir sa collaboration avec la structure multisites romande, tout en continuant à dispenser lui-même l'essentiel de la formation de base aux futurs policiers fribourgeois. A noter qu'à la différence d'un centre de formation romand, qui n'accueillerait que les aspirants de langue française, l'école d'aspirants de la police fribourgeoise réunit francophones et alémaniques et crée ainsi d'emblée entre eux une cohésion qui est indispensable dans le corps de police d'un canton bilingue.

Le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du présent rapport.

BERICHT Nr. 92 26. August 2008
des Staatsrats an den Grossen Rat
zum Postulat Nr. 298.05 Michel Zadory
betreffend Schaffung einer Westschweizer
Polizeischule

Mit einem am 17. November 2005 eingereichten (*TGR* S. 1647 und 1648) und am 15. Dezember 2005 begründeten (*TGR* S. 1874) Postulat haben Grossrat Michel Zadory und 10 Mitunterzeichner den Staatsrat aufgefordert, die Schaffung einer gemeinsamen Polizeischule für alle Westschweizer Kantone zu prüfen.

In seiner Antwort vom 31. Januar 2006 hat der Staatsrat einen ersten Überblick über die heutige Lage vermittelt; des Weiteren hat sich der Staatsrat bereit erklärt, einen Bericht zu dieser Thematik vorzulegen.

Am 27. März 2006 hat der Grosse Rat dieses Postulat überwiesen.

Mit dem vorliegenden Bericht zeigt der Staatsrat auf, welche Entscheide bisher gefällt und welche Arbeiten seit 2004 unternommen wurden, um die Ausbildung der Polizisten auf schweizerischer Ebene und in den Westschweizer Kantonen zu vereinheitlichen.

1. Am 1. April 2004 hat die (schweizerische) Konferenz der kantonalen Justiz- und Polizeidirektoren ein bildungspolitisches Gesamtkonzept für die Schweizer Polizeikorps verabschiedet. Dieses Gesamtkonzept sah unter anderem die Schaffung von fünf regionalen Ausbildungszentren vor, darunter eines in der Westschweiz.
2. Am 1. Oktober 2004 hat die Konferenz der Justiz- und Polizeidirektoren der lateinischen Schweiz (LKJPD)